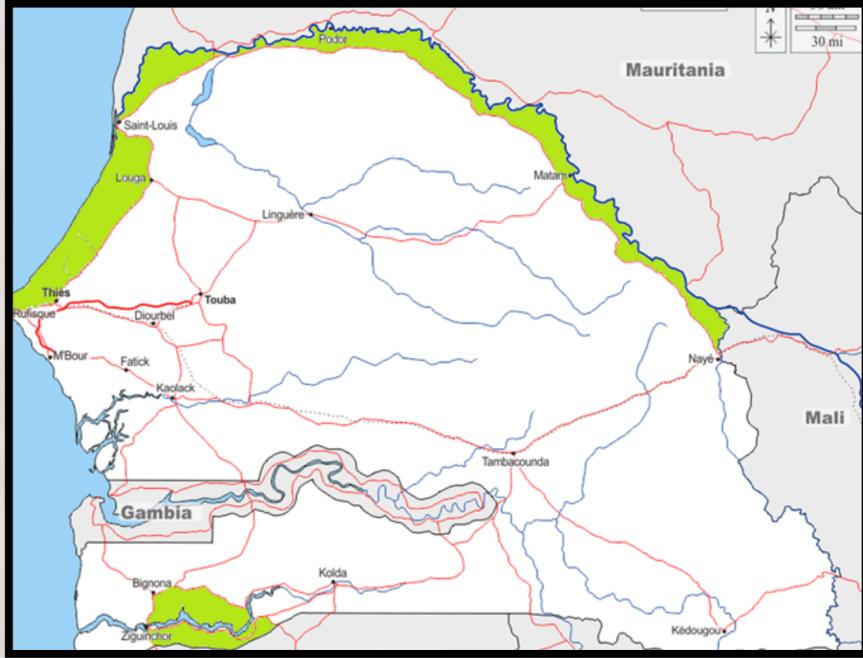


# Travail décent dans le secteur horticole au Sénégal

## Chaîne internationale d'approvisionnement alimentaire

Le secteur horticole est un élément essentiel de nos économies, car il produit des cultures pour notre approvisionnement alimentaire. Les défis auxquels le secteur horticole est confronté sont divers et comprennent les bas salaires, les conditions de travail dangereuses, les inégalités, le manque de protection juridique et l'exploitation. De nombreux travailleurs occupent des emplois précaires et informels, souvent sans emploi stable. Il leur est donc particulièrement difficile de défendre leurs droits.



Le travail en horticulture est physiquement exigeant et implique souvent l'utilisation de pesticides. Ce type de travail nécessite un équipement de protection et des mesures de sécurité appropriés pour les travailleurs.

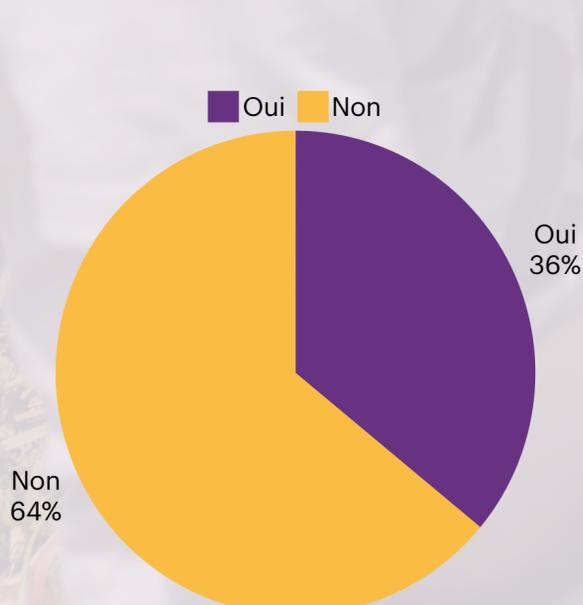
Au Sénégal, l'horticulture fait vivre 0,5 million de travailleurs. Les principales cultures telles que l'oignon, la tomate, le haricot vert, la mangue et la noix de cajou sont principalement cultivées dans trois grandes régions : la vallée du fleuve Sénégal, la Casamance et les Niayes. L'amélioration des conditions de travail décentes dans ces sous-secteurs aura un impact économique et social significatif, au bénéfice des travailleurs, de leurs familles et de leurs communautés.



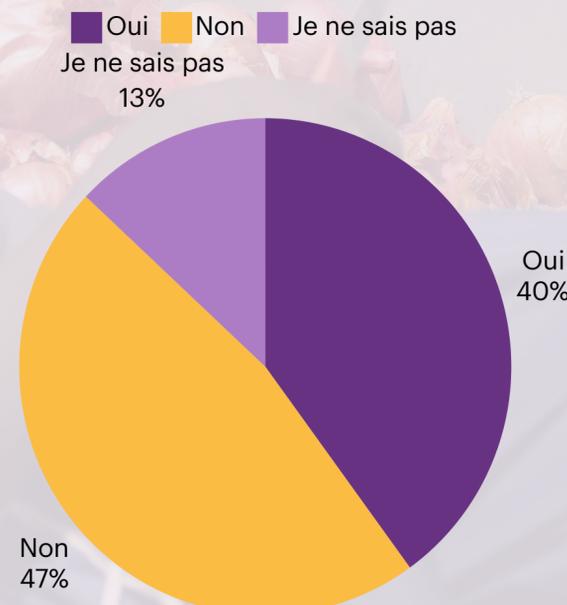
Selon l'OIT, le travail décent implique :

- Revenu équitable
- Sécurité et protection sociale
- Opportunités de développement personnel
- Inclusion sociale et égalité des chances

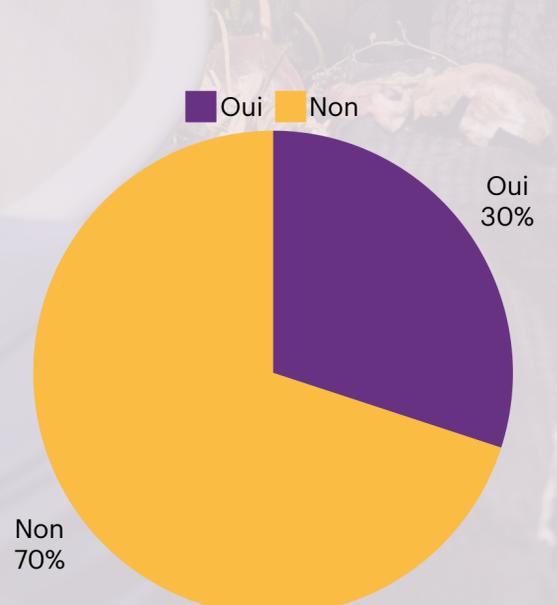
Malgré l'existence d'un code national du travail et d'un programme de travail décent, le secteur horticole au Sénégal fait encore face à de nombreux défis pour répondre à ces critères.



Etes-vous affilié à la sécurité sociale ?



Avez-vous droit à un congé de maladie ?



Recevez-vous des prestations de sécurité sociale ?

# Principaux résultats de la recherche

## Absence de contrats de travail et bas salaires

30% des grandes exploitations ne proposent pas de contrats écrits

- 91% des commerçants ne proposent aucun contrat de travail
- Les salaires inférieurs au minimum légal (SMIG) sont fréquents, notamment dans les ménages agricoles où 70 % des employeurs ne respectent pas le salaire minimum agricole (SMAG)

## Manque de sécurité sociale

36% des grandes exploitations ne sont pas inscrites à la CSS ou à l'IPRES pour la protection retraite et accidents

- Peu d'employeurs respectent les congés payés annuels, notamment chez les commerçants (88% de non-respect)

## Des conditions de travail insuffisantes et dangereuses

- 50% des travailleurs sont insatisfaits de leur participation à la prise de décision
- 80% des salariés jugent leur sécurité sociale insuffisante
- 33% des travailleurs déclarent avoir été victimes de harcèlement ou de discrimination au travail

## Manque de dialogue social

- Faible présence des syndicats dans les PME et les grandes exploitations agricoles
- Les syndicats actifs comme la CNTS et l'UDTS comptent peu de membres dans le secteur horticole. Il est difficile d'organiser les travailleurs informels dans le secteur horticole, ce qui limite la capacité des travailleurs à défendre leurs droits.

## Conclusion et recommandations

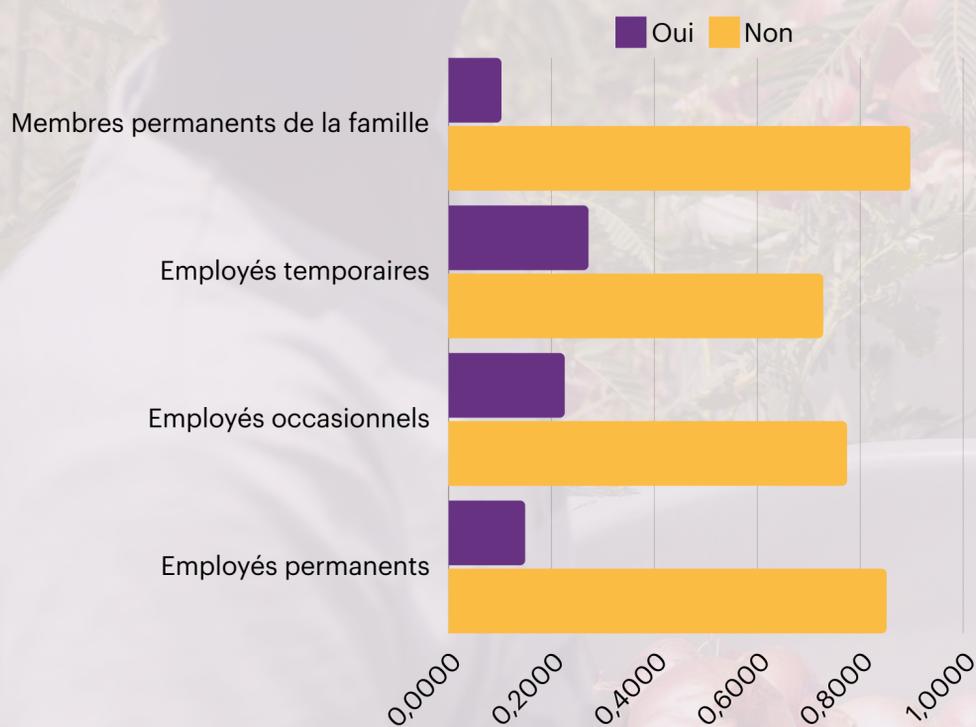
L'étude conclut que le travail décent est quasiment inexistant dans ces cinq sous-secteurs clés. Pour assurer le bien-être des 0,5 million de travailleurs employés dans l'horticulture, il est essentiel de :

- Améliorer les conditions de travail
- Renforcer le dialogue social entre les employeurs, les syndicats, la société civile et les partenaires au développement

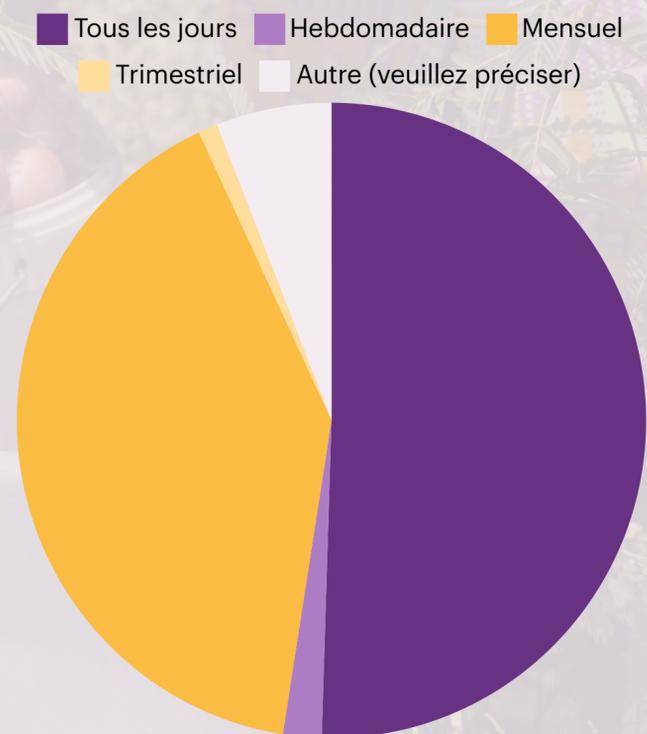
Une approche collaborative est essentielle pour promouvoir le travail décent et le développement durable dans cette chaîne d'approvisionnement vitale pour l'économie sénégalaise.

### Questions auxquelles répondent les employeurs

Payez-vous vos travailleurs plus que le SMAG (salaire minimum officiel dans l'agriculture) ?



À quelle fréquence les employés sont-ils payés ?



Aux Pays-Bas, les syndicats ont l'habitude de travailler avec les entreprises et les gouvernements pour résoudre les problèmes liés au travail et élaborer des solutions. CNV Internationaal opère également au niveau international, en s'efforçant d'améliorer la situation des travailleurs et de promouvoir des pratiques commerciales responsables dans les chaînes d'approvisionnement des secteurs de l'horticulture, de l'huile de palme et de la canne à sucre.

Grâce au dialogue social, nous réunissons les parties prenantes concernées pour conclure des accords visant à améliorer les conditions de travail et à garantir des salaires équitables. Des conditions de travail de qualité améliorent la productivité et favorisent un sentiment de paix et de bien-être sur le lieu de travail.

Il s'agit d'un processus graduel, étape par étape, de collaboration visant à apporter des améliorations. En relevant ces défis ensemble, nous ouvrons la voie à une approche gagnant-gagnant. En fin de compte, cela profite à toutes les parties concernées.

**Vous souhaitez collaborer avec nous ? N'hésitez pas à nous contacter.**

Francisca van Dusseldorp, coordinatrice régionale Afrique [f.vandusseldorp@cnv.nl](mailto:f.vandusseldorp@cnv.nl)

Marjolein Groenewegen, responsable de programme Afrique, [m.groenewegen@cnv.nl](mailto:m.groenewegen@cnv.nl)

